

Délégation SNETAP-FSU : Patrice Aublanc, Tony Dos Santos, Fathia Lounici, Claire Pinault, Christiane Varon

◆ **Installation du nouveau Comité et toilettage du Règlement Intérieur :**

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre dernier, le CTREA se réunit dans une nouvelle configuration, soit 7 sièges sur 8 pour le Snetap-FSU. Un toilettage du règlement intérieur est effectué.

Des points particuliers sur les références aux droits syndicaux :

⇒ **Circulaire SG/SRH/SDDPRS/2015-1060 « droit syndicaux »**

Les **convocations** régulièrement adressées aux représentants des personnels au titre de l'article 15 de la Circulaire ministérielle SG/SRH/SDDPRS/2015-1060 du 09/12/2015 ouvrent droit en faveur des intéressés à la délivrance d'un **ordre de mission avec autorisation d'absence et au remboursement des frais de déplacement et de séjour** conformément à la réglementation. La durée de ces autorisations comprend les délais de route, la durée prévisible de la réunion, et un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à permettre aux représentants syndicaux concernés d'assurer la préparation et le compte-rendu de cette réunion. Le temps total ne saurait toutefois être inférieur à une demi-journée.

La notion de nécessité du service ne peut pas être invoquée lors de la demande d'Autorisation d'Absence. **Ce type d'ASA est accordé de plein droit**, sur simple présentation de la convocation ou du document informant de la réunion le représentant syndical appelé à siéger dans une des instances précédemment évoquées ou désigné pour participer à un groupe de travail ou à une négociation.

⇒ **Note de Service DGER/FOPDAC-ACE/N°98/N°2095 et Note de Service DGER/SDEDC/2017-992**

Pour les représentants des personnels ayant un service annualisé, **ces absences légales sont déductibles des obligations de service** et calculées en convertissant les jours d'absence en heures de service.

◆ **Réforme du BAC – Structures :**

En Ile de France, seuls les LEGTPA de St Germain en Laye et Brie-Comte-Robert sont concernés, ainsi qu'un établissement privé (Igny). A la demande du SRFD IdF, la DGER a acté les demandes suivantes :

SPECIALITES :	Classe de 1ère Rentrée 2019	Classe de Term Rentrée 2020
LEGTPA Brie (77)	Biologie-Ecologie Mathématiques Physique Chimie	Biologie-Ecologie / Physique Chimie
LEGTPA St Germain(78)		Biologie-Ecologie / Physique Chimie Physique Chimie / Mathématiques
LEGTHP Igny (91)		Biologie-Ecologie / Mathématiques

☑ **Rappel :** actuellement, le LEGTPA de Brie partage une classe de Bac S avec le lycée Education Nationale Blaise Pascal de Brie-C-Robert. Il n'assure que les enseignements liés à la bio-éco et l'EAT.

OPTIONS :	Classe de 1ère Rentrée 2019	Classe de Term Rentrée 2020
LEGTPA Brie (77)	Hippologie et Equitation Agronomie-Economie-Territoires	MATHS Complémentaires
LEGTPA St Germain(78)	EPS Hippologie et Equitation Agronomie-Economie-Territoires	MATHS Complémentaires MATHS expertes
LEGTHP Igny (91)	EPS Hippologie et Equitation Agronomie-Economie-Territoires	MATHS Complémentaires MATHS expertes

☑ **Rappel :** l'option AET sera obligatoirement financée par la Dotation aux établissements (DGH).
En ce qui concerne le sport, les sections sportives actuelles des EPL sont toujours prises en compte.

◆ Réforme du BAC Techno – Structures :

Les structures ne sont pas encore arrêtées, voici les souhaits des 3 lycées agricoles publics.

ENSEI- GNEMENTS	Classe de 2nde Rentrée 2019	Classe de 1ère Rentrée 2019	Classe de Term Rentrée 2020
LEGTPA Brie (77)	.Hippologie- Equitation	Spé 1 : Production Spé 2 : Aménagement Option 1 : Hippologie et Equitation section sportive : Hand Ball section européenne anglais (<i>replacée, grâce à notre vigilance</i>)	
LEGTA La Bretonnière (77)	.Autres pratiques sportives .Pratiques professionnelles	Spé 1 : Production Option 1 : Pratiques sportives Option 2 : Pratiques professionnelles	
LEGTPA St Germain (78)	.Hippologie- Equitation .Autres pratiques sportives	Spé 1 : Production Spé 2 : Aménagement Option 1 : Hippologie et Equitation Option 2 : Autres pratiques sportives section sportive : Rugby	



Nos réactions :

Nous nous inquiétons du fait que, alors que les Journées Portes Ouvertes ont démarrées, les EPL ne soient pas en capacité de présenter des filières de formation définitives aux élèves et à leurs parents.

*Le CNEA du 14 février a rejeté ce projet de réforme, à l'unanimité de l'intersyndicale, hormis la CFDT. Les points de fixation portent notamment sur deux volets absolument identitaires quant à cette formation de l'Enseignement Agricole, à savoir la **valorisation des 5 semaines de stage en milieu professionnel** (en lien avec leur évaluation en général, et avec la capacité à l'installation pour la partie agricole en particulier) d'une part et l'affectation disciplinaire des heures de pluridisciplinarité et des stages collectifs d'autre part.*

◆ Réforme de l'apprentissage – Plan d'accompagnement des CFA Publics :

Dans le cadre de la Loi "Choisir son avenir professionnel", le ministère s'engage sur un temps limité sur un plan d'accompagnement des CFA : Financement de formations aux personnels (connaissance de la réforme et de ces enjeux, ingénierie de formation, pratiques pédagogiques, ...), soit au moins une formation par personne, financée via les Plans National et Régional des Formations.

Enfin, en s'appuyant sur le PREA, la SRFD Ile de France, Emmanuelle Larivière, réitère sa volonté de faire travailler en réseau les CFA publics et privés, pour affronter cette réforme, conformément aux désirs du ministère - DGER.



Nos réactions :

Nous nous élevons contre cette démarche. L'avenir va être difficile pour les CFA publics, c'est évident. Cependant, nous n'espérons rien d'un arrangement public-privé, qui serait négocié voir financé par nos EPL, jusqu'à ce que certains établissements trouvent des opportunités plus favorables et négocient de leur côté à leur avantage. C'est un jeu de dupes dans lequel nous ne souhaitons pas rentrer. Il est préférable de faire vivre efficacement le réseau des CFA et CFPPA publics.

◆ Réforme de l'apprentissage – Les OPCO - Opérateur de Compétences :

Ocapiat devient l'Opco de l'agriculture et de l'agroalimentaire, il devrait principalement recouvrir les champs des anciens Fafsea et Opcalim, soit pour nos formations : la production agricole et horticole, l'aménagement paysager et le secteur hippique. On ne sait toujours pas exactement si les services seront dans une ou deux OPCO différentes (commerce et service).

D'autre part, le taux de financement qui sera versé par contrat, n'est pas encore fixé, mais les informations concernant les propositions de la FNSEA sont très inquiétantes, car très peu attractives.

Les étapes clefs de la réforme :

- transfert du financement des contrats d'apprentissage de la région Ile de France vers l'OPCO, au 1er janvier 2020,
- certification obligatoire des CFA, au plus tard fin 2020, cf norme AFNOR 132.

Avec cette réforme, c'est tout le mécanisme de l'apprentissage qui est reformaté, ceci pour répondre aux besoins de main d'oeuvre des professionnels, avec leur prise en charge des référentiels de formation, et leurs souhaits d'avoir des salariés "opérationnels" de suite, sans tenir compte de leur formation initiale, indispensable cependant pour toute promotion sociale. Nos CFA sont jetés dans le grand marché de la formation professionnelle, où il ne sera pas bon pour l'apprenti-e d'être trop jeune, trop féminin, trop black, trop en situation de handicap...

◆ **Effectifs scolaires au 8 janvier 2019 :**

	LEGTPA St Germain en Laye	LEGTPA Brie-Comte-Robert	LEGTA La Bretonnière
8 janvier 19 (<i>Rentrée 2017</i>)	446 (468)	398 (457)	251 (227)
Rentrée 2010	466	473	304
évolution sur 9 rentrées	-4,00%	-15,00%	-17,00%

◆ **Effectifs apprentissage au 8 janvier 2019 :**

ils sont officialisés au 1er janvier par le Conseil régional et servent de référence aux différentes subventions.

CFA publics	Site	Effectif de référence Janvier (avec DIMA)					
		2017	2018	2019	Effectif TOTAL 2017	Effectif TOTAL 2018	Effectif TOTAL 2019
La Bretonnière	La Bretonnière	221	198	204	356	339	335
	UFA Montreuil	75	80	76			
	UFA Brie-Ct-R	60	61	55			
St Germain en Laye	St Germain en L.	176	161	165	343	335	319
	Maisons-Laffitte	167	174	154			
CEZ Rambouillet	Rambouillet	142	130	146	142	130	146
Total EPL + EPN :					841	804	800
AgroParisTech		121	137	143	120	137	143
CFA académique	Lycée Vauquelin- Paris	24	29	32	24	29	32

Nous constatons globalement une stagnation des effectifs franciliens en filière environnement / aménagement, soit la moitié des apprentis (public/privé confondus), avec une baisse continue du niveau 5 (CAP-BPA) soit 25% en 6 ans, "compensée" par la progression importante des niveaux 3 (BTSA), avec un éclatement des lieux de formation. Les seuls secteurs en progression sont les soins animaliers et les classe de DIMA.

◆ **Du côté du PREA Public...**

Malgré nos demandes récurrentes, aucune action n'est fléchée spécifiquement sur le PREA Public.

◆ **Bilan de l'organisation des élections professionnelles :**

Les principales difficultés que nous avons rencontrées sont les erreurs dans les fichiers des électeurs, et ce, du fait parfois de la non prise en compte des rectificatifs apportés par les services des EPL : listes incomplètes, non respect des colonnes pour les mentions des centres constitutifs, absences de mention des catégories A ou B/C pour certains contractuels sur budget, adresses mails fantaisistes voir inexistantes.

Nous demandons que ces listes soient mises à jour chaque année, ainsi que s'y était engagé l'ancien chef de service des RH du ministère, Jacques Clément.